



## LES ATTACHÉ.E.S PARLENT AUX ATTACHÉ.E.S

Attachés parlementaires à l'Assemblée nationale, nous faisons toutes et tous le même travail et pourtant nous sommes isolés. Les **quelque 1800 attachés sont fragmentés** entre les différents groupes politiques d'abord, mais aussi selon l'employeur (député ou groupe) et à l'intérieur même des équipes (selon les tâches, en circonscription ou à Paris).

Mais nous partageons des conditions de travail similaires et dégradées alors que **l'Assemblée nationale dispose d'un budget excédentaire de 33 M€ en 2016**.

Au quotidien nous vivons : journées à rallonge, heures sup' non payées, disparités de salaires, absence de salaire minimum, flou sur notre statut et notre fiche de poste, licenciements, absence de portabilité de l'ancienneté...

Le tout, sur fond de « **turn-over** » **intensif**, selon une étude du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sous la précédente législature :

- ✓ **20 % de turn-over par an** (19 % des collaborateurs de moins d'un an d'ancienneté) : un effectif complet renouvelé au bout de 5 ans.
- ✓ 58 % des collaborateurs ne bénéficiaient pas du statut cadre.
- ✓ 61 % des emplois à temps partiel étant occupés par des femmes et 63 % des collaborateurs non-cadres étant de sexe féminin.
- ✓ 17,55 € de rémunération horaire brute médiane pour les femmes, contre 19,13 € pour les hommes.
- ✓ 15 % des collaborateurs avaient entre 5 et 10 ans d'ancienneté.
- ✓ 64 collaborateurs sur 2200 cumulaient plusieurs temps partiels auprès de plusieurs députés.

En juin 2017, 1500 collaborateurs parlementaires ont été licenciés, soit 75 % de l'effectif, correspondant à 424 députés non réélus.

Seuls 192 collaborateurs de la précédente législature, en comptant ceux dont les parlementaires ont été réélus, sont actuellement en poste.

## LE CHOIX DE L'ACTION COLLECTIVE

Au quotidien, Solidaires offre **un cadre collectif de lutte** pour la défense et l'exercice des droits des salariés de l'Assemblée nationale.

Solidaires, c'est aussi une écoute et un accompagnement individuel de chacun, à titre informatif ou juridictionnel, avec **deux défenseurs syndicaux** qui siègent devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel d'Ile-de-France, ainsi que **deux conseillers du salarié agréés à Paris**.

Solidaires, c'est enfin **un engagement inscrit dans la durée** : nous avons œuvré lors de la précédente négociation collective sur le statut des collaborateurs parlementaires, nous avons été auditionnés par le groupe de travail de l'actuelle législature et nous continuerons à défendre les droits des attachés parlementaires.

## ORGANISONS-NOUS

Retrouvez plus de détails sur nos propositions, faites-nous part des vôtres et suivez-nous sur :

**Mail** : [solidaires@assemblee-nationale.fr](mailto:solidaires@assemblee-nationale.fr) **Facebook** : « [Attachés Solidaires](#) »

## NOS ACQUIS, NOS ACTIONS

- CDI en forfait jours : 10 semaines de temps total non travaillé ; droit à la déconnexion.
- Assistance juridique, accompagnement aux entretiens individuels de fin de contrat et soutien moral aux collaborateurs.
- Participation aux auditions du groupe de travail sur le statut des collaborateurs et dépôt d'une contribution présentant les propositions ci-dessous.

## NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Crédit collaborateur**
  1. Augmentation de 10 % par an pendant 4 ans pour passer à 14 000 € brut/mois.
  2. Portabilité de l'ancienneté, hors crédit collaborateur.
  3. Prise en charge du 13<sup>e</sup> mois hors crédit collaborateur.
  4. Interdiction d'affectation du reliquat aux groupes politiques.
  5. Déplafonnement des primes.
  6. Fixation d'un salaire minimal à 2 291 € brut.
- **Statut**
  7. Création d'une branche « Attaché.e parlementaire ».
- **Moyens matériels et conditions de travail**
  8. Doublement de la prime de repas mensuelle pour les collaborateurs de circonscription et de l'étranger, triplement pour les collaborateurs des outre-mer.
  9. 4 A/R circonscription/Paris ou Paris/circonscription par collaborateur, par an, SNCF 2<sup>e</sup> classe, ou avion pour les collaborateurs des outre-mer ou de l'étranger.
- **Droit à la santé**
  10. Accès au cabinet médical de l'AN et au médecin du travail à l'AN.
  11. Amélioration des garanties couvertes par la mutuelle.
- **Formation, concours**
  12. Amélioration de l'offre de formation en circonscription.
  13. Ouverture des concours internes de l'AN et de la fonction publique.
- **Rupture du contrat**
  14. Augmentation de l'indemnité de licenciement pour fin de mandat et bénéficiaire du licenciement économique.
- **Action syndicale**
  15. Organisation d'élections professionnelles, création d'une convention collective, dialogue social.

Pour consulter toutes nos revendications (crédit collaborateur, formation, action syndicale...) et/ou nous faire part de vos propositions :

Mail : [solidaires@assemblee-nationale.fr](mailto:solidaires@assemblee-nationale.fr) Facebook : « [Attachés Solidaires](#) »